



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

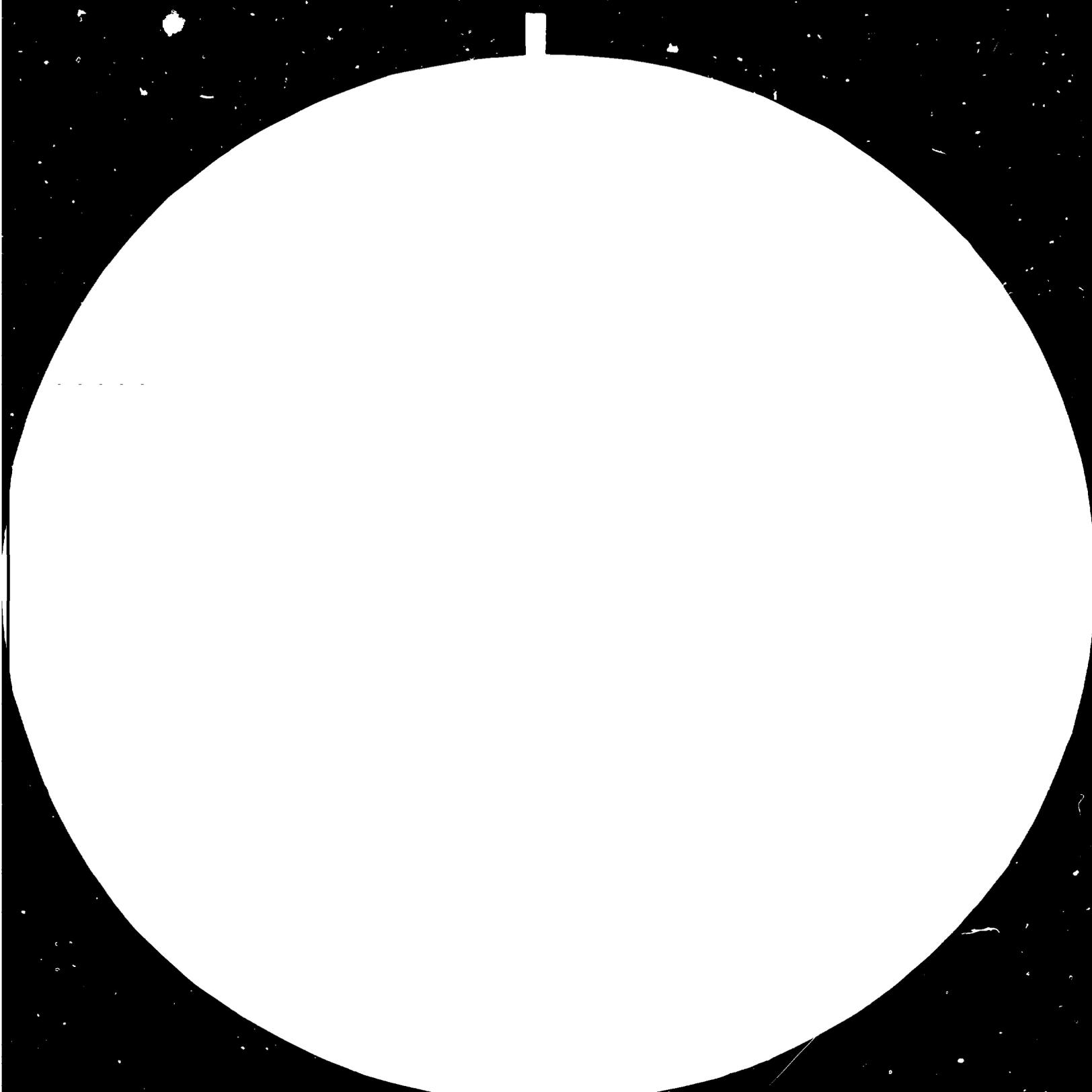
FAIR USE POLICY

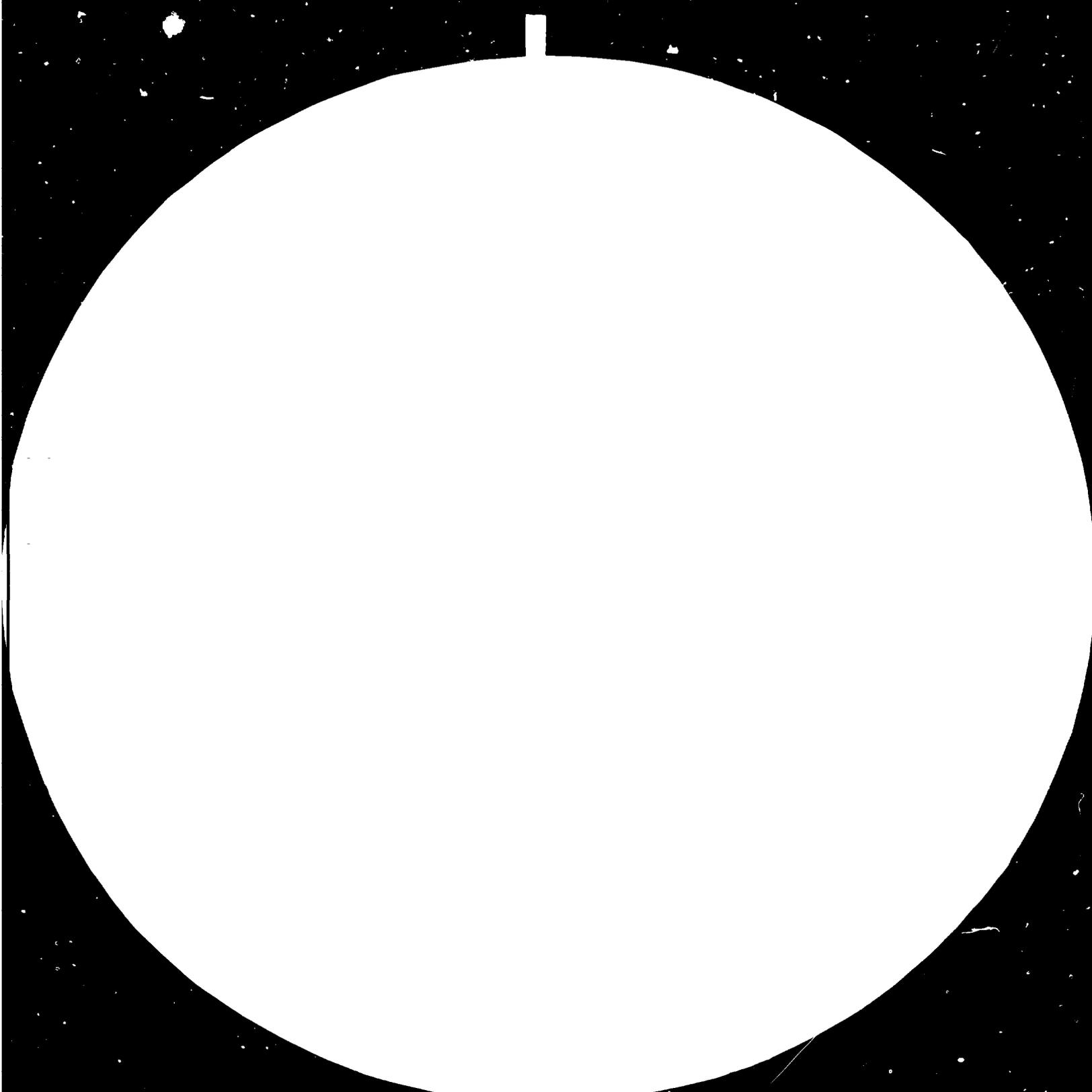
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org







11638-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.373/12
14 juillet 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique
en vue de la première Consultation sur
l'industrie du bois et des produits en bois

Vienne (Autriche), 21-25 juin 1982

RAPPORT* (Réunion sur l'industrie de
bois en Afrique).

003033

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point
réactionnelle.

7.32-23363

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraohes</u>	<u>Page</u>
PREFACE		3
I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	1 - 2	6
II. ORGANISATION DE LA REUNION	3 - 11	12
III. RESUME DES DISCUSSIONS	12 - 43	13

Annexes

I. LISTE DES PARTICIPANTS		2
II. LISTE DES DOCUMENTS		22
III. ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. K.G. DAEMS, PRESIDENT DE L'UCBT		23

PREFACE

Le Système de consultations

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes, entre pays développés et pays en développement, afin d'augmenter, grâce à une coopération internationale accrue, la part de la production industrielle mondiale des pays en développement^{1/}.

L'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, a, par sa résolution 3362 (S-VII), décidé que le Système de consultations prévu dans le Plan d'action de Lima devrait être établi aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel^{2/} et que l'ONUDI devrait servir de forum pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie entre pays développés et pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes, à la demande des pays intéressés.

Le Système de consultations a été mis en place sous les auspices du Conseil du développement industriel. A sa quatorzième session, le Conseil a décidé de donner au Système de consultations un caractère permanent avec les principales caractéristiques décrites lors de ladite session ainsi que dans ses décisions antérieures :

- a) Le Système de consultations sera un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) servira de tribune pour les contacts et les consultations organisés entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir l'industrialisation de ces derniers^{3/};
- b) Les consultations permettraient aussi des négociations entre les parties intéressées qui le demanderaient, en même temps que des consultations ou après celles-ci^{4/};

^{1/} Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphe 66.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, Supplément No 1, paragraphe 3.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 16, paragraphe 151 a).

^{4/} Ibid., paragraphe 151 b).

- c) Les participants de chaque pays membre seraient des représentants des gouvernements ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc., selon que chaque gouvernement le jugera approprié^{5/};
- d) Les rapports finals des réunions devraient inclure les conclusions et recommandations auxquelles les participants sont parvenus par consensus. Ils devraient aussi comprendre d'autres opinions importantes exprimées pendant la discussion^{6/}.

Consultations sur l'industrie du bois et des produits en bois

Le Conseil du développement industriel, à sa quinzième session tenue en mai 1981, a décidé d'inclure la première Consultation sur l'industrie du bois et des produits en bois au programme des réunions de consultation pour l'exercice 1982-1983. Conformément au programme de travail établi en vue de la préparation de la première Consultation ainsi que de l'accord signé entre l'ONUDI et le Gouvernement finlandais, la première Consultation sur l'industrie du bois et des produits en bois se tiendra du 19 au 24 septembre 1983 à Helsinki (Finlande).

Afin de déterminer les questions prioritaires à soumettre à la considération de la première Consultation, le Secrétariat de l'ONUDI organisera une réunion préparatoire mondiale en novembre 1982.

Avant la tenue de cette réunion préparatoire mondiale, des activités préliminaires ont été lancées au niveau régional; elles comprennent :

- La préparation de communications régionales sur l'industrie du bois et des produits en bois en Afrique, en Asie et en Amérique latine;
- La tenue de réunions préparatoires régionales pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

C'est ainsi que la Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique a été organisée par le Secrétariat de l'ONUDI du 21 au 25 juin 1982 à Vienne (Autriche).

Les objectifs fondamentaux de cette réunion étaient :

- Débattre de la situation actuelle de l'industrie du bois et des produits en bois dans la région, de ses possibilités d'expansion et de ses exigences futures, eu égard au redéploiement ou à la réallocation éventuels des capacités industrielles;

^{5/} Ibid., paragraphe 152.

^{6/} Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 16, paragraphe 163.

- Identifier les contraintes tant communes que particulières qui entravent les progrès de la transformation primaire et secondaire dans les pays en développement de la région;
- Examiner et proposer des mesures de coopération et d'action internationales permettant de surmonter ces contraintes;
- Déterminer les questions spécifiques méritant un examen plus approfondi, qui seraient examinées lors de la Réunion préparatoire mondiale et qui pourraient figurer parmi les questions soumises à la première Consultation sur l'industrie du bois et des produits en bois.

I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Les participants à la réunion ont conclu que les principales difficultés freinant le développement de l'industrie du bois et des produits en bois en Afrique étaient les suivantes :

i) Matières premières

- a) Du fait des déséquilibres qui existent à l'échelle régionale entre les besoins et les ressources disponibles en matières premières, de nombreux pays se heurtent déjà et se heurteront de plus en plus à l'avenir à une grave pénurie de bois d'oeuvre et d'industrie et de bois de chauffage. C'est en particulier le cas dans la région du Sahel et de l'Afrique du Nord où, au fur et à mesure que la demande augmente, la nécessité de s'assurer un approvisionnement continu en bois se fera de plus en plus sentir dans les pays qui en manquent.
- b) Jusqu'ici les pays n'ont pas encore commencé à exploiter leurs forêts d'après un plan assurant un rendement régulier. L'absence de plans d'occupation des sols, de recensement des forêts et de gestion forestière proprement dite sont autant de facteurs qui empêchent une utilisation plus rationnelle des ressources.
- c) A quelques exceptions près, les efforts actuellement déployés pour régénérer, réaménager et reboiser sont insuffisants et devront être intensifiés si l'on veut neutraliser les effets du déboisement. Pour de nombreux pays, c'est la seule façon de répondre à une demande accrue de produits en bois.
- d) Les déchets de bois des forêts n'ont qu'un rôle secondaire comme matière première pour la fabrication de produits semi-finis et pour la production d'énergie ou pour d'autres emplois industriels.

ii) Transformation du bois

- a) Le manque de main-d'oeuvre qualifiée à tous les niveaux semble en grande partie responsable du faible rendement des fabriques, le matériel n'étant pas entretenu et utilisé comme il faut.
- b) Le manque de pièces détachées résultant du manque de devises et de l'absence de production locale est l'un des principaux facteurs qui expliquent la mauvaise utilisation de la capacité de production.
- c) Les machines et le matériel existants sont en grande partie d'ancien modèle et, même s'ils sont neufs, ils sont très souvent inadaptés aux conditions locales.

- d) Par suite du manque de cadres moyens qualifiés, la planification de la production et le contrôle de la qualité sont dans la plupart des cas insuffisants.
- e) Il faut encore trouver des moyens de réduire le prix de revient en utilisant les déchets de bois, car il n'est jusqu'ici pas courant de les récupérer pour fabriquer des sous-produits, pas plus que de les recycler pour obtenir de l'énergie.
- f) On ne se rend pas compte de la nécessité de prévoir et de concevoir de nouvelles usines de transformation du bois et d'apporter une assistance aux usines existantes; les moyens nécessaires pour cela font défaut.
- g) Les connaissances en matière de techniques de construction en bois et de la normalisation du bois sont insuffisantes pour permettre une transformation primaire et secondaire du bois.

iii) Problèmes de commerce, de transport et de commercialisation

- a) Jusqu'à présent, les pays africains ne sont pas en mesure d'établir leurs propres chaînes de commercialisation; les efforts faits pour coordonner la production et la politique des prix à l'exportation de produits dérivés du bois, vis-à-vis des pays consommateurs, sont restés vains.
- b) Les essences moins recherchées du point de vue commercial font l'objet d'une promotion insuffisante et aucune disposition appropriée pour l'utilisation sur place ne figure encore dans les normes et les spécifications existantes sur la construction.
- c) Les frets sont extrêmement élevés et les pays n'ont guère la possibilité d'influencer leur fixation ni de s'assurer une part des bénéfices. Le coût élevé des transports maritimes est dû en partie au mauvais équipement des ports et au manque de coordination des expéditions.
- d) Les frais de transport intérieur sont extrêmement élevés par suite du manque de réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux appropriés.
- e) Les marchés locaux se trouvant à des distances raisonnables du point de vue des transports sont peu importants.

iv) Financement

- a) L'aide financière ne suffit pas à financer :
- Les activités de régénération et de réaménagement des forêts;
 - Le développement de l'infrastructure matérielle;
 - L'élaboration d'études sur l'investissement (études de pré-investissement et de faisabilité);
 - L'agrandissement des installations de transformation et l'acquisition de techniques de transformation plus avancées;
- b) Les capitaux disponibles sous forme de prêts accordés à des conditions de faveur ou de capital de lancement pour cette branche d'activité sont insuffisants, bien que ce soit une branche à forte intensité de travail utilisant des ressources naturelles.

v) Technologie

- a) Bien qu'il existe un matériel spécialement conçu pour les essences tropicales, il arrive trop souvent qu'on installe un matériel qui ne convienne pas aux besoins. Par ailleurs, un matériel perfectionné n'est pas toujours adapté aux conditions locales, si l'on tient compte des possibilités existantes en matière de pièces détachées et de services d'entretien.
- b) Les entreprises de pays développés sont parfois tentées d'encourager l'exportation vers les pays africains de machines d'un modèle ancien, pour lesquelles il n'existe plus de pièces de rechange, ce qui n'aide pas ces pays à devenir concurrentiels.
- c) On pense parfois que l'évolution technologique est favorable en soi sans tenir compte des considérations économiques, sociales, écologiques et climatiques.

vi) Infrastructure industrielle

- a) Il n'existe pas de moyens appropriés pour diffuser des renseignements sur la recherche-développement dans la région ni de tribunes permettant d'examiner les travaux en cours.
- b) De nombreux instituts de recherche semblent être encore dirigés de l'étranger et ne jouent pas le rôle voulu en matière d'information.

- c) Il n'existe pas encore de nomenclature ni de classification uniformes des essences existantes; les efforts faits pour classer les bois d'après leur qualité sont insuffisants.
- d) On n'a jusqu'à ce jour pas fait grand-chose en matière de formation pour coordonner les efforts actuels et spécialiser les institutions existantes.
- e) Il n'existe pas de statistiques sur la production forestière ni sur la fabrication de produits primaires et secondaires.
- f) Que ce soit dans le domaine de l'industrie, du commerce ou de la commercialisation, il n'existe pas assez d'associations aux niveaux national et régional.
- g) Il n'y a pas non plus d'instituts de normalisation.

2. Les participants à la réunion ont recommandé d'étudier plus en détail les questions prioritaires ci-après et de les examiner à la Réunion préparatoire mondiale en vue de la première Consultation :

- i) Renforcement des ressources en matières premières, dont il faut assurer le renouvellement permanent grâce aux mesures suivantes :
 - a) Gestion forestière à long terme assurant un rendement régulier et amélioration des techniques d'exploitation;
 - b) Définition du régime des zones boisées, visant à assurer la conservation des forêts dans certaines zones et à résoudre les problèmes qui ont abouti au dépeuplement des forêts (cultures itinérantes, manque de combustible);
 - c) Programmes de régénération et de reboisement intensifs;
 - d) Utilisation accrue et promotion des essences moins recherchées sur le plan commercial;
 - e) Utilisation accrue des déchets de bois d'oeuvre et des résidus de l'exploitation forestière pour production d'énergie et pour transformation.
- ii) Développement de l'industrie de transformation primaire et secondaire, grâce aux mesures suivantes :
 - a) Formation de main-d'oeuvre industrielle à tous les niveaux de manière à disposer d'un plus grand nombre d'affûteurs de lames de scies, de

scieurs, d'opérateurs, de mécaniciens et d'électriciens d'entretien de même que d'ingénieurs de production et de concepteurs. Formation professionnelle de cadres;

- b) Adoption de mesures visant à faciliter l'acquisition de pièces détachées et de matériel auxiliaire grâce à l'augmentation de crédits en devises ainsi qu'au financement et à la promotion de la production locale;
 - c) Création de nouvelles installations, compte tenu de la rentabilité économique et des possibilités d'intégration accrue en vue d'utiliser pleinement les matières premières disponibles;
 - d) Nécessité de consacrer plus de capitaux à l'accroissement de la capacité de production industrielle et à la remise en état des installations existantes;
 - e) Adoption de normes appropriées pour les produits, d'un système de contrôle de la qualité et de techniques modernes de construction en bois;
 - f) Recherche de nouvelles formes d'accords contractuels mutuellement avantageux avec les pays importateurs de bois de la région ou d'une autre région, compte tenu de l'intérêt légitime qu'ont les pays producteurs à développer la transformation du bois sur place.
- iii) Amélioration de l'accès aux marchés des pays développés, grâce aux mesures suivantes :
- a) Amélioration des moyens de commercialisation et de la connaissance du marché; coordination des politiques d'exportation;
 - b) Réduction du coût des transports maritimes grâce à une participation plus active à la fixation des frets, à l'introduction de formules nouvelles pour les transports maritimes de même qu'à l'amélioration des installations portuaires et de leur fonctionnement;
 - c) Abolition des politiques protectionnistes dans les pays développés et normalisation des produits pour les rendre concurrentiels.
- iv) Coopération aux niveaux sous-régional, régional et international grâce aux mesures suivantes :
- a) Accords à long terme sur l'approvisionnement en matériaux nécessaires à l'industrie des pays qui importent du bois pour le transformer;

- b) Etablissement d'accords contractuels mutuellement avantageux entre les pays importateurs de bois et les pays producteurs afin de résoudre les problèmes qui se posent, pour tous les produits, au sujet de la production, de la commercialisation et du transport;
- c) Coordination des activités de formation et de recherche-développement sur une base régionale, grâce à une utilisation plus rationnelle des installations existantes aux niveaux national et régional.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

3. La Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne (Autriche), du 21 au 25 juin 1982.
4. La réunion a groupé 23 personnes, dont 7 participants de 6 pays de la région, 2 représentants d'organisations régionales africaines et 3 participants de pays développés, les autres participants venant de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées (la liste des participants figure à l'annexe A).
5. La réunion a été ouverte par M. Mile Janjić, du Service des négociations de l'ONUDI.
6. Les participants à la réunion ont élu Président M. Makon Wehiong.
7. Un fonctionnaire de l'ONUDI a fait une déclaration sur l'origine et la portée du Système de consultations de l'ONUDI, en soulignant les principales caractéristiques.
8. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :
 - i) Industrie du bois et des produits en bois dans la région
 - ii) Examen des principales questions
 - iii) Coopération régionale et sous-régionale
 - iv) Examen et adoption du rapport de la réunion.
9. M. Albert Mazel, Consultant de l'ONUDI, a présenté son projet de rapport régional intitulé : "Evaluation des ressources forestières et des industries de transformation du bois dans quelques pays africains" (ID/WG.373/1 et Add 1).
10. Dans le document établi à l'invitation de la session, intitulé : "L'industrie du bois et des produits en bois en Afrique : situation et problèmes principaux" (ID/WG.373/3/Rev.1), le Secrétariat de l'ONUDI a décrit les principales tendances du secteur et les principaux problèmes qui se posent dans la région. La liste des autres documents présentés à la réunion figure à l'annexe II. Le représentant de l'Union pour le commerce des bois tropicaux dans la CEE (UCBT), M. K.G. Dahms, a fait une déclaration, dont le résumé figure à l'annexe III.
11. Les participants à la réunion ont adopté le présent rapport à la dernière séance, le 25 juin 1982.

III. RESUME DES DISCUSSIONS

12. Les participants à la réunion ont examiné les problèmes qui se posent dans ce secteur, en suivant l'ordre du jour.

Matières premières

13. Les participants ont noté le déséquilibre croissant, dans la région, entre les besoins des pays consommateurs et les ressources forestières existantes, qui se traduit par une baisse des exportations de grumes de pays précédemment riches dans ce domaine. Les pays africains importateurs essaient donc de plus en plus de s'assurer un approvisionnement à long terme.

14. La réunion a admis l'idée selon laquelle la forêt devrait être gérée comme une ressource permanente et exploitée en vue d'obtenir une production continue à long terme. A cette fin, on a suggéré d'accorder la priorité à l'élaboration de politiques clairement définies d'utilisation des sols, de répartir les terres entre les utilisations agricole et forestière, et de ne pas exploiter inconsidérément la forêt. Les politiques actuelles de gestion forestière ont été jugées peu satisfaisantes, et les participants ont considéré qu'il fallait poursuivre les recherches à ce sujet pour trouver le moyen de remplacer les arbres abattus. Il n'y a pas suffisamment d'inventaires de ressources forestières, et les participants ont souligné le fait que ces inventaires constituent un outil essentiel pour une bonne gestion forestière.

15. Plusieurs participants ont rappelé qu'il existe environ 300 essences différentes dans les forêts africaines et qu'une cinquantaine seulement sont utilisées à l'heure actuelle. De plus, l'exploitation de certaines essences entraîne très souvent la destruction de toutes les autres. A cet égard, les participants ont conclu qu'il fallait promouvoir massivement l'utilisation d'essences "secondaires" ou moins commerciales; certains d'entre eux ont fait état de la nécessité de disposer d'une nomenclature commune afin de ne pas utiliser plusieurs noms pour la même essence. Les participants ont en outre remarqué que les grandes quantités nécessaires pour le marché européen constituent l'un des principaux problèmes en matière de commercialisation d'essences africaines moins recherchées. Il faudrait donc envisager de regrouper les espèces selon leur apparence et leurs propriétés physiques. On a reconnu que l'établissement d'une nomenclature unique et le regroupement des espèces doivent être l'une des voies à suivre pour promouvoir la commercialisation d'espèces moins recherchées.

16. Compte tenu du rythme actuel de dépeuplement, il faut entreprendre un vaste effort de reboisement. Certains participants ont toutefois déclaré que, jusqu'à présent, les tentatives en vue de remplacer de vastes zones forestières par des plantations n'ont pas totalement réussi, et que de nombreuses recherches sont encore nécessaires dans ce domaine. On a également suggéré de chercher à faire porter par les consommateurs une part du coût de remplacement des matières premières consommées, afin de s'affranchir des contraintes financières qui freinent actuellement les politiques de reboisement et de plantation.

17. Des participants se sont également déclarés préoccupés par le fait que les résidus forestiers restent inutilisés, et ne servent même pas de source d'énergie alors que celle-ci fait défaut dans des régions peu éloignées. Il faudrait accorder une attention particulière à la recherche d'utilisations possibles des résidus, pour la production de panneaux ou d'autres produits. Comme le matériel d'abattage est souvent inadapté et détruit l'écosystème forestier, les participants ont souligné la nécessité de concevoir un équipement plus approprié.

Transformation

18. La réunion a souligné le fait que la transformation locale n'est pas assez importante, et que l'Afrique continue, de ce fait, d'être une source de matières premières pour des industries situées dans d'autres régions. Les participants ont également déclaré qu'il existait une volonté irréversible, contenue dans le Plan d'action de Lagos^{7/}, d'accroître les capacités locales de transformation des matières premières; ils ont rappelé que le programme pour la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel en Afrique donnait la priorité à la promotion des industries fondées sur les ressources locales, parmi lesquelles les industries du bois figurent en bonne place.

19. Certains participants ont déclaré que l'industrie forestière était actuellement considérée par leurs pays comme peu intéressante et était, dans une large mesure, négligée. A peine une demi-douzaine de pays ont réussi à développer leur industrie forestière, qui est en déclin dans la grande majorité des autres pays. Cette situation est due principalement à un équipement et un outillage vieux, mal entretenus et employés peu efficacement. On a également noté que la majorité des usines existantes ne sont pas utilisées à plein et que, dans certains cas, elles

^{7/} Le Plan de Lagos pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique a été adopté par la deuxième Assemblée extraordinaire de Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OUA, consacrée aux questions économiques, qui s'est tenue à Lagos (Nigéria) les 28 et 29 avril 1980.

ne le sont qu'à 25 % de leur capacité. Cette sous-utilisation tient essentiellement au manque de pièces de rechange, souvent lié au manque de devises, voire à l'impossibilité de commander les pièces de rechange voulues, faute de pouvoir identifier les pièces défaillantes. En général, cela est dû au manque de personnel qualifié, à tous les niveaux.

20. Ayant pris note de la situation, les participants ont envisagé des mesures permettant de relancer ces industries et de les rationaliser. On a proposé d'assurer un approvisionnement satisfaisant en pièces détachées, par exemple en créant un fonds spécial pour financer les importations. On a également examiné la possibilité de produire dans le pays de l'équipement et des pièces détachées simples, et l'on a convenu que cette solution pourrait être possible et souhaitable dans certains pays.

21. L'existence d'une main-d'oeuvre suffisamment qualifiée a été jugée le préalable indispensable au succès d'une industrie. On a souligné le besoin de programmes de formation et d'éducation d'artisans et de techniciens à tous les niveaux. Plus précisément, des scieurs, des affûteurs de scies, des opérateurs sur machines, des mécaniciens et des électriciens d'entretien et des ingénieurs de production sont essentiels au bon fonctionnement d'une industrie.

22. Les participants ont considéré qu'une bonne conception des produits était essentielle au développement de la transformation secondaire, et qu'il faudrait tenir compte à cet égard des goûts des consommateurs en matière de mobilier ainsi que des propriétés du bois, en particulier pour la menuiserie. Ils ont également déclaré que les gouvernements pourraient faire beaucoup pour encourager l'utilisation locale du bois, par exemple pour le mobilier des écoles et des bureaux, etc. Les gouvernements pourraient également, avec l'aide d'organisations internationales, participer à la création de centres d'entretien du matériel et de séchage du bois.

23. En ce qui concerne les plans à long terme de développement de l'industrie, la promotion de nouvelles industries devrait reposer sur une étude coûts/avantages, mais également tenir compte d'autres éléments comme la création d'emplois. Il est extrêmement important, lors de la planification de nouvelles industries, de prévoir une intégration afin de produire une plus large gamme et d'utiliser pleinement la matière première. Les participants ont également souligné la nécessité de développer le potentiel de transformation secondaire en raison, notamment, de sa forte intensité en main-d'oeuvre.

24. En ce qui concerne la possibilité de coentreprises avec les pays importateurs de bois afin de favoriser la transformation sur place, les participants ont examiné les résultats d'entreprises de ce genre entre pays de la région ou d'autres régions. Ils ont conclu que ce type d'activités pourrait permettre de répondre aux besoins des pays importateurs en bois non transformés ou semi-transformés, tout en tenant compte du souhait légitime des pays producteurs de transformer la plus grande quantité possible de matière brute. Les pays importateurs pourraient fournir les fonds et le savoir-faire et assurer en retour la fourniture de matière première à leurs industries.

Problèmes de transports

25. Dans un grand nombre de pays africains, le développement de l'industrie du bois est freiné par le fait que les ressources forestières se trouvent loin des consommateurs, et que l'infrastructure de moyens de transports est insuffisante. En outre, la situation est aggravée par les problèmes liés au transport maritime. A ce sujet, les participants ont déclaré que les frets représentaient un pourcentage très élevé du prix f.o.b., et que leur fixation par les conférences semble être quelque peu arbitraire. On a également mentionné que ces frets élevés étaient peut-être dus à la lenteur du chargement des bateaux dans les ports africains et à l'insuffisance des infrastructures portuaires.

26. On a proposé que les gouvernements et les organisations interrégionales s'efforcent d'améliorer l'infrastructure routière et portuaire. En ce qui concerne les frets, les participants ont convenu qu'il fallait rechercher de nouvelles solutions pour que les produits africains puissent arriver dans les pays consommateurs à un prix concurrentiel. Une action coordonnée des exportateurs africains pour affréter des bateaux et regrouper les petites cargaisons pourrait aller dans ce sens. Il faudrait également étudier en détail les problèmes liés à l'exportation de produits à base de bois transformé.

Problèmes de commercialisation

27. La réunion a souligné le fait que la baisse de l'exportation de grumes et la tendance vers une transformation dans les pays producteurs avaient créé de nouveaux problèmes de commercialisation. Les marchés locaux ne sont pas assez importants, et les pays traditionnellement importateurs de grumes ne sont pas nécessairement des marchés pour les produits manufacturés et semi-manufacturés.

28. En ce qui concerne la hausse des barrières tarifaires, les participants ont déclaré que contrairement à ce qui se passe pour d'autres produits, le protectionnisme n'est pas un problème pour certains produits secondaires tels que les meubles. Cette situation pourrait bien entendu changer si ces produits venaient à menacer la production locale. Toutefois, dans le cas du contreplaqué, les taux effectifs de protection appliqués par certains pays développés constituent encore un frein aux exportations des pays en développement.

29. Certains participants considéraient que le principal problème des pays en développement semblait être la constitution d'un réseau dynamique de commercialisation afin de déterminer quels produits peuvent être fabriqués sur place à un prix concurrentiel et d'en faire la promotion. La commercialisation de produits transformés doit passer par une autre voie que pour les grumes : les exportateurs de grumes étant liés à l'industrie transformatrice des pays développés, promouvoir les exportations de produits manufacturés ne les intéresse pas.

30. La normalisation insuffisante des sciages, du contreplaqué et des produits secondaires constitue l'un des principaux obstacles à l'exportation de produits manufacturés. On a fait remarquer que l'Organisation africaine du bois avait fait quelques efforts dans ce domaine, mais on pourrait faire beaucoup plus avec l'aide des pays développés pour améliorer les méthodes de commercialisation.

31. Le représentant du CCI a informé les participants, au nom de la CNUCED, des derniers résultats obtenus pour les bois tropicaux dans le cadre du programme intégré pour les produits de base de la CNUCED. Il a notamment mis l'accent sur le fait que l'on pourrait bientôt parvenir à un accord en vue de créer une organisation internationale des bois tropicaux. A cet égard, les participants ont souligné qu'ils espéraient que cet accord prévoirait le développement de la transformation dans les pays exportateurs tant aux niveaux primaire que secondaire.

Moyens financiers

32. Les participants ont été d'accord pour constater que l'insuffisance des moyens financiers nuit à presque toutes les activités dans ce secteur. Ils ont toutefois souligné que le financement était particulièrement difficile à trouver pour les activités connexes telles que l'infrastructure, le reboisement, le renouvellement, les activités de recherche, etc. Ils ont également déclaré qu'il n'est pas tellement difficile de trouver les ressources, une fois effectuée une étude de faisabilité acceptable par les banques, quand il existe un marché pour les produits, mais que les principales difficultés se situent avant ou pendant cette étude de faisabilité.

33. A ce sujet, les participants ont souligné que de nombreux projets ne dépassent pas le stade de l'identification, en raison du manque des ressources nécessaires, pour entreprendre des études de faisabilité ou de préfaisabilité que ce soit ou non dans le cadre du système des Nations Unies. Les participants ont suggéré que l'on devrait persuader les institutions bancaires internationales et les banques de développement régionales d'investir un capital d'amorçage pour permettre de préparer ce type d'études. Ils ont également déclaré qu'il faudrait accorder un financement à des conditions de faveur aux petits projets et à ceux pour lesquels le marché n'est pas à l'heure actuelle suffisant pour en assurer pleinement dès le départ la rentabilité, mais qui pourraient devenir rentables dans un avenir relativement proche et qui permettraient d'importantes économies de devises, ou pour d'autres considérations socio-économiques.

Technologie

34. On a affirmé que la plupart des machines utilisées dans les pays africains provenaient des pays développés, étaient conçues pour des bois tendres et que cela poserait parfois des problèmes lorsqu'on s'en servait pour des bois durs.

35. On a estimé que les machines devaient être adaptées à une infrastructure industrielle plus rudimentaire et être plus robustes. On a fait remarquer toutefois qu'elles ne devaient pas pour autant être désuètes et l'on s'est déclaré craindre que les pays développés puissent être tentés de se défaire de leurs équipements périmés en les envoyant en Afrique.

36. Pour le choix de technologie, on a exprimé l'avis que les pays africains ne devaient pas servir de champ d'expérience pour des techniques nouvelles, mais qu'il convenait de choisir des techniques éprouvées. A cet égard, on a souligné la nécessité de déterminer clairement, lors du choix d'une nouvelle technique pour les pays africains, si les changements techniques préconisés visaient à améliorer la qualité, à réduire la consommation de matières premières ou à diminuer le coût de la main-d'oeuvre. Quant à la question de savoir s'il convient d'adopter des techniques de pointe, cela dépend de la destination du produit : le marché local ou l'exportation. Il convient aussi, lorsqu'on envisage l'adoption de techniques à faible intensité de main-d'oeuvre, de tenir compte du coût de la main-d'oeuvre locale.

37. Les participants sont convenus qu'une assistance était particulièrement nécessaire pour aider les pays en développement à bien choisir leurs éléments d'équipement. Ils ont également reconnu la nécessité de faire plus d'efforts pour mettre au point des machines mieux adaptés aux conditions locales et capables d'assurer des niveaux de qualité appropriés.

Infrastructure industrielle et coopération régionale

38. Les participants ont souscrit à l'opinion, exprimée par certains d'entre eux, qu'une infrastructure institutionnelle et organisationnelle adéquate était nécessaire au développement de ce secteur.

39. A cet égard, l'avis a été exprimé que les décisions concernant le programme des travaux des quelques centres de recherche qui existent sur place étaient trop souvent prises à l'étranger et que les résultats obtenus par ces centres n'étaient pas assez diffusés dans les pays africains. On a indiqué, à titre d'exemple, qu'il existait une documentation très importante à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique sur l'utilisation d'espèces moins acceptées sur le plan commercial et qu'un effort devait être entrepris pour mettre en commun ces données afin que tous les pays puissent en disposer. Il a été suggéré que les centres existants coordonnent leurs activités et se spécialisent dans des secteurs spécifiques.

40. Pour les activités de formation, là aussi, la coopération a été considérée comme essentielle. On a cité l'exemple de certains centres nationaux de formation professionnelle qui accueillent déjà des candidats d'autres pays et l'on a suggéré d'intensifier les efforts dans ce sens. Pour conclure, on a préconisé une coordination accrue des efforts dans ce domaine, tant au niveau international qu'au niveau régional.

41. Les participants ont souligné la nécessité d'une collaboration plus poussée pour établir les statistiques, indiquant que, dans le domaine du commerce extérieur par exemple, on avait besoin de statistiques détaillées sur les différentes branches, que l'on manquait également de statistiques sur le traitement secondaire du bois parce que, entre autres choses, ce secteur est difficile à définir.

42. Parmi les activités que l'Organisation africaine du bois se propose, on a cité l'établissement d'une nomenclature et d'une classification communes des espèces existantes. La nécessité d'une telle action au niveau régional a été reconnue à l'unanimité.

43. Certains participants ont déploré le manque d'associations dans le domaine de l'industrie, du commerce et de la promotion des ventes en Afrique et souligné qu'il importait d'assurer une action coordonnée sur les différents problèmes de l'infrastructure industrielle.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Boussad Bessad, Sous-Directeur des matériaux de construction,
Ministère des industries légères, Alger

Sadek Keramane, Directeur général, Société nationale du liège et
du bois, 1 rue Kaddour Rahim, Hussein-Dey, Alger

Allemagne (Rép. féd. d')

K.G. Dahms, Président, UCBT Union pour le commerce des bois tropicaux
dans la CEE, 109-111, rue Royale, 1000 Bruxelles, Belgique

Cameroun

Makon Wehiong, Directeur général, Centre national de développement
des forêts, B.P. 369, Yaoundé

Côte d'Ivoire

Assa Yapi, Directeur du contrôle forestier, Ministère des eaux et forêts,
B.P. 20674, Abidjan

Ethiopie

Kifle M. Zerom, Head of Planning, Ethiopian Woodworks Corporation,
Ministry of Industry, B.P. 5303 Addis-Abeba.

Finlande

Kari Rinne, Jaakko Pöyry International Oy, Kaupintie 3, P.O. Box 16,
00401 Helsinki 40

Kenya

Gursharn Singh Brar, Managing Partner, Uttam Singh Drar, Factory Street,
P.O. Box 42083, Nairobi

Yougoslavie

L. Gasparić, Vice-Président, Sozd UNILES, Celovska 268, p.p.35/I,
61 101 Ljubljana

Miro Pajntar, Sozd UNILES, Celovska 268, p.p.35/I, 61 101 Ljubljana

Organisation africaine du bois

Gahuranyi Tanganika, Secrétaire général, Organisation africaine du bois, B.P. 1077, Libreville, Gabon

Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Grégoire Loyi-Lendira, Directeur du département de l'harmonisation industrielle, Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), B.P. 969, Bangui

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Jan Bim, Chef, Sous-Division des produits de l'industrie mécanique du bois, Division des industries forestières, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie

Groupe consultatif FAO/CEA/ONUDI sur les industries forestières de l'Afrique

Pietro Borreti, Conseiller régional pour les industries secondaires du bois, Groupe consultatif sur les industries forestières de l'Afrique, P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Ethiopie

Michael J. Lyons, Directeur de projet, Groupe consultatif sur les industries forestières de l'Afrique, P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Ethiopie

Centre (CNUCED/GATT) du commerce international

José-Luis Albaladejo, Fonctionnaire chargé de la promotion des marchés, Division technique, CCI-CNUCED/GATT, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse

Consultant de l'ONUDI

Albert Mazel, 530, 8th Street, P.O. Box 412, Canmore, Alberta T0L 0M0, Canada

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Antoine V. Bassili, Administrateur principal du développement industriel, Service des agro-industries, ONUDI, P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche

Abbas Farinpour, Administrateur principal du développement industriel, Service des études sectorielles, ONUDI, P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche

Robert M. Hallett, Administrateur principal du développement industriel, Service des agro-industries, ONUDI, P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche

Mile Janjić, Administrateur principal du développement industriel, Service des négociations, ONUDI, P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche

Bengt Olof Karlsson, Chef par intérim, Service des études sectorielles, ONUDI, P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche

Peter R. Skupča, Administrateur du développement industriel, Service des négociations, ONUDI, P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ID/WG.373/1 et Add.1	Assessment of Forest Resources and Wood Processing Industries in Selected African Countries by Albert Mazel Evaluation des ressources forestières et des industries de transformation du bois dans quelques pays africains par Albert Mazel
ID/WG.373/2	Provisional Agenda Ordre du jour provisoire
ID/WG.373/3/Rev.1	Problem Areas in the Wood and Wood Products Industry in the African Region
ID/WG.373/3*	L'industrie du bois et des produits du bois en Afrique, situation et problèmes principaux
ID/WG.373/4	Perspectives de développement de l'industrie du bois par la Société nationale des industries du liège et du bois, Algérie
ID/WG.373/5	Aperçu sur les industries de transformation mécanique du bois au Cameroun par Makon Wehiong
ID/WG.373/6	L'industrie du bois dans les Pays Membres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) par le Département de l'harmonisation industrielle, UDEAC
ID/WG.373/7	Brief Notes on the Wood and Wood Products Industry of Ethiopia par Kifle M. Zerom
ID/WG.373/8	Situation des industries forestières en Côte d'Ivoire par la Direction des industries forestières, Ministère des eaux et forêts
ID/WG.373/9	Wood and Wood Products Industry in Kenya par Gursharn Singh Brar
ID/WG.373/10	Brief Background of UNILES Projects in African Countries par UNILES, Yougoslavie
ID/WG.373/11	Development of the Forest Sector of the African Timber Organization Countries by Cahuranyi Tanganika Développement du Secteur forestier des Pays Membres de l'Organisation africaine du bois par Cahuranyi Tanganika

* La version française de l'Addendum (ID/WG.373/1/Add.1) et du document ID/WG.373/3/Rev.1 paraîtra sous peu.

Annexe III

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. K.G. DAEMS, PRESIDENT DE L'UCBT

Monsieur le Président, Messieurs,

Je voudrais vous remercier une fois de plus de m'avoir donné l'occasion de participer à votre réunion et aux débats. N'ayant préparé aucun discours, je me permettrai de vous présenter très brièvement mes observations sur les travaux de ce séminaire :

1. UCBT - Union pour le commerce des bois tropicaux

Cette organisation regroupe au sein du Marché commun toutes les fédérations nationales d'importation de bois tropicaux, dont le volume annuel des importations est de :

- 8 millions de mètres cubes de rondins et de bois d'oeuvre
- d'une valeur équivalant à 2 milliards de dollars des Etats-Unis
- chiffre auquel s'ajoute la valeur des importations de contreplaqués et de placages déroulés et tranchés.

Le 3 juin 1982, à l'occasion de mon élection à la présidence de l'UCBT, j'ai prononcé une allocution qui a été publiée dans le Timber Trade Journal, dont je voudrais reprendre une seule phrase :

"Nous approuvons naturellement l'exploitation à l'échelle industrielle des régions forestières tropicales, en presumant qu'elle est fondée sur des bases économiques solides et qu'elle est guidée par le souci de maintenir de justes relations, sans recours à des méthodes de monopole."

2. Quelques idées générales sur ces possibilités d'industrialisation et méthodes de discussion

- Il semble nécessaire de considérer le marché des bois tropicaux en Europe, ainsi que les compétences offertes, d'un point de vue plus réaliste, correspondant davantage à la pratique. En ce qui concerne la crise que nous traversons depuis 18 mois, du fait de la diminution de 30 % de la consommation de bois tropicaux, il est certain que ce mouvement à la baisse n'a pas atteint toute son ampleur. Cette situation porte préjudice au secteur de la sylviculture et à l'industrie du bois des pays africains, où de nombreuses entreprises, ainsi que les organisations nationales de vente, doivent surmonter une grave crise financière. Je présume que 50 % au moins de toutes les compagnies industrielles de bois tropicaux en Afrique accusent un déficit.

- Dès que la demande et la consommation des pays européens redeviendront normales, il y aura pénurie de bois africains à tous les niveaux de la transformation. Toutefois, la concurrence efficace des pays de l'Asie du Sud-Est permet de contenir la hausse des prix dans des limites précises. Par exemple, un mètre cube de meranti (bois d'oeuvre) coûte plus cher qu'un mètre cube de rondins de sipo. Les prix demandés par l'industrie asiatique du contreplaqué sont inférieurs de 20 à 30 % aux prix correspondants des produits africains.

Il convient de tenir compte des éléments suivants :

- L'absence de monopole du bois dans les pays d'Afrique et de pratiques uniformes;
- L'infrastructure, compte tenu du fait que la distance à parcourir de l'intérieur du pays vers les ports est de plus en plus longue;
- La composition en essences et la richesse des stocks dans les forêts;
- La demande de produits industriels sur les marchés locaux;
- La législation relative aux exportations et aux investissements.

3. Etude et planification

On doit noter l'absence :

- De statistiques complètes sur la production industrielle et les exportations en 1981;
- D'un inventaire précis des forêts contenant les principales essences.

La plupart des projets envisagés sont trop ambitieux par rapport aux capacités, et les financiers ne tiennent pas compte des incidences de ces projets sur le grand nombre de petites et moyennes entreprises d'Afrique. Les investissements industriels existants sont malheureusement dilapidés. Il serait recommandé d'utiliser des machines d'occasion solides, qui sont très robustes et ne demandent pas autant de réparations que des machines neuves. Il faut trouver le moyen de stabiliser les prix f.o.b. et les frets pour empêcher de remplacer le bois pour certains usages, par exemple dans le bâtiment, où l'on emploie aujourd'hui beaucoup les fenêtres en aluminium ou en plastique.

4. Formes industrielles

Scieries : Il n'y a pas assez d'installations de séchage artificiel qui sont d'une grande importance compte tenu du taux d'intérêt très élevé. De même, il n'y a pas assez de scieries pour augmenter la production de traverses, parquets et moulures.

Industrie du placage : Sa capacité et ses techniques sont insuffisantes en Afrique.

Industrie du contreplaqué : Je mets en garde contre de nouveaux investissements, car cette production est trop onéreuse en Afrique, par rapport à l'Asie du Sud-Est. Les parneaux de copeaux ne sont pas exportables en raison du niveau élevé des frets (en Europe, la distance maximale admise entre l'usine et le consommateur est de 300 kilomètres). Un grand nombre des usines de bois d'oeuvre industriel ne sont pas assez modernes.

5. Aide nationale aux investissements

Les droits d'entrée sur les machines et les pièces détachées devraient être faibles, 5 à 10 % au maximum. Il faudrait instaurer pendant une période de 5 à 10 ans une fiscalité innovatrice pour les investissements dans l'industrie des bois tropicaux. Un nombre suffisant de permis d'exploitation des bois tropicaux doit être accordé à ce secteur pour assurer son approvisionnement régulier en matières premières. L'exportation des produits industriels ne doit pas être assujettie à des droits de sortie élevés. Il serait nécessaire d'améliorer l'infrastructure (routes, chemins de fer et ports), qui est indispensable au progrès de l'industrialisation. Le transfert de technologie devra être facilité par l'octroi de permis de travail aux spécialistes venus d'Europe.

6. Exportation de rondins

Chaque entreprise doit pouvoir déterminer les bois qui seront réservés à l'usage exclusif de l'industrie locale et ceux qui seront exportés sous forme de rondins. En règle générale, le rapport clef entre exportations et production à usage local devrait être de 60 : 40 %. Il conviendrait d'autoriser les entreprises de création récente à exporter des quantités illimitées de rondins pour couvrir leurs frais de premier établissement. On exige souvent des dimensions spéciales que seule l'Europe peut fournir. Il serait donc nécessaire que les pays d'Afrique normalisent les dimensions pour les bois de bonne qualité, sinon les frets seront trop élevés.

Résumé

Je ne pense pas qu'il soit recommandé d'étudier un trop grand nombre de nouveaux projets. Il existe assez d'autres possibilités et il est indispensable de mieux utiliser les capacités industrielles afin de devenir concurrentiel sur le marché mondial; en d'autres termes, les capacités existantes devraient être portées à un niveau supérieur.

Je souhaite à votre réunion tout le succès qu'elle mérite.



